



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX
- ÉRAIFT -**

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

Recrutement d'un consultant international pour réaliser les études socio-anthropologiques et foncières nécessaires à une meilleure compréhension des conditions de relance de la filière hévéa dans la province de Sankuru sous la supervision de l'ERAIFT

Projet : DeSIRA Agroforêt COD20006 / DA 11322000037.

1. Contexte et justification

Cet appel à candidatures s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du **projet DeSIRA agro-forêt** par Enabel et exécuté par l'Ecole Régionale postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT ; RDC) en collaboration avec le Musée Royal d'Afrique Centrale de Tervuren (MRAC, Belgique).

Ce projet vise notamment à « *accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des ressources naturelles qui contribuent à réduire la dynamique de la déforestation dans sa zone d'exécution* ».

Ainsi, les principaux objectifs dudit programme sont :

- Appuyer le processus de sensibilisation à la conservation de la forêt ainsi que de sa biodiversité au niveau local ainsi que ses services écosystémiques,
- Accompagner l'élaboration de scénarii de gestion et d'aménagement des écosystèmes forestiers et leur mise en œuvre (incluant des inventaires forestiers, une cartographie d'occupation et d'utilisation de l'espace, le processus de la cartographie participative avec les communautés locales, etc.),
- Accompagner le processus de sécurisation foncière des terres communautaires (demande de concessions forestières des communautés locales ou CFCL) ;
- Accompagner des schémas de (re) plantations forestières.

Outre les recherches scientifiques centrées sur la gestion durable des forêts y compris les anciennes plantations d'hévéa dans la zone d'étude, le projet DESIRA vise également l'analyse et la promotion d'une filière résiliente de l'hévéa ayant vocation à être gérée par le secteur privé dans le Sankuru à l'issue du financement de l'action.

La zone d'intervention du projet se focalise dans la Province du Sankuru, et recouvre plus particulièrement les territoires de Lodja et de Lomela. Cette zone a été un centre de production du latex (caoutchouc) dans les années 1960/70. Bien que plus de 1000 hectares de plantation d'hévéas y soient encore disponibles, l'exploitation du latex tourne aujourd'hui au ralenti. Les plantations d'hévéa qui subsistent aujourd'hui dans le Sankuru sont d'anciennes plantations dont le statut juridique s'est progressivement érodé depuis la mise en place des plantations par les institutions publiques coloniales dans les années '50. Aujourd'hui, les plantations ne font plus partie d'un patrimoine foncier formel, enregistré et cadastré comme cela avait été le cas à l'origine. A l'exception notable de la plantation industrielle de Kutosango jusqu'il y a quelques années, les activités d'exploitation des plantations résiduelles par les populations sont aujourd'hui quasiment



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX
- ÉRAIFT -**

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

exclusivement menées dans un cadre juridique « informalisé ». Cette prégnance de l'informel complique une relance raisonnée et compatible avec les enjeux de lutte contre les changements climatiques.

2. Parties prenantes du projet

2.1 ENABEL

Contexte général de la Coopération belge en RDC Congo

La République démocratique du Congo est le premier pays partenaire de la coopération gouvernementale belge. Le programme actuel de coopération belgo-congolais (période 2020- 2022), doté d'un budget de 66,5 millions d'euros, s'aligne sur les priorités de développement de la RDC et de celles de la Coopération belge. Il entend contribuer au développement socio-économique inclusif et durable, à la création d'emplois et à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Il est actif dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et de l'eau. Ces thématiques constituent le fil rouge du « portefeuille bilatéral RDC », qui s'étend géographiquement sur 10 des 26 provinces du pays. Un nouveau portefeuille bilatéral RDC est actuellement en cours de formulation et devrait prendre effet à partir de 2023.

Le secteur agricole est l'un des secteurs-clés d'intervention d'Enabel en RDC. Des actions couplées dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural (désenclavement) visent la réduction du déficit alimentaire et de la pauvreté à travers la promotion de pratiques agricoles innovantes et durables dans les filières du palmier à huile, du maïs, de l'arachide, du manioc, du riz et du niébé. Les actions concernent aussi l'accompagnement et l'appui aux producteurs via une meilleure structuration des organisations paysannes, la promotion de l'agriculture familiale et la mise en place d'un réseau de transport multimodal (pistes, ponts et bacs) afin de faciliter l'évacuation rapide des productions agricoles. A côté de ces interventions agricoles, Enabel met également en œuvre pour le compte du FONAREDD (Fonds National REDD) un projet qui s'inscrit dans la stratégie nationale REDD+ et qui vise à réduire l'impact des activités humaines sur la forêt ainsi qu'à améliorer les conditions de vie des habitants (province de la Mongala). Les actions proposées abordent les questions de planification spatiale pour une utilisation durable des terres (aménagement du territoire, gouvernance, plans de développement locaux) et visent la réduction de l'impact de l'agriculture et de l'exploitation forestière sur la perte de biodiversité des forêts.

Contexte particulier de la zone d'intervention

Dans la province du Sankuru, Enabel met en œuvre le projet DeSIRA Agro-forêt, pour le compte de l'UE, dont l'objectif spécifique consiste à amener « *les communautés locales à s'approprier les modèles de gestion et d'exploitation durables de la forêt équatoriale à haut potentiel de carbone autour d'une filière hévéa inclusive* ».

2.2 ERAIFT

Cette École Régionale a été créée le 10 avril 1999. Elle est fondée autour du projet sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO (programme MAB) qui vise un développement humain durable en harmonie avec l'environnement.



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX
- ÉRAIFT -**

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

Depuis 2016, l'ÉRAIFT jouit du statut de Centre de Catégorie 2 de l'UNESCO¹ et contribue depuis sa création au renforcement des capacités des cadres et décideurs originaires de 22 pays francophones et lusophones d'Afrique Subsaharienne et de la région de l'Océan indien en matière de gestion des aires protégées, ainsi qu'en aménagement durable des forêts et territoires tropicaux (environ 300 Masters, 21 docteurs et plus d'un millier de cadres des secteurs publics et privé formés dans le domaine « forêt-environnement »).

Sa gouvernance est régionale et repose sur les organes suivants : (1) *la Conférence des Etats membres*, (2) *le Conseil d'Administration*, (3) *le Conseil Académique et à la Recherche (CAR)* et (3) *la Direction* confèrent à l'École une gouvernance internationale assurant une durabilité et viabilité institutionnelle. Par ailleurs, en vue de son fonctionnement harmonieux, plusieurs accords de collaboration ont été conclus au niveau national, régional et international avec divers partenaires techniques et financiers. Ces accords crédibilisent les formations diplômantes ainsi que les recherches scientifiques à l'ÉRAIFT ;

Des informations complémentaires sur fonctionnement de l'ÉRAIFT sont disponibles au travers son site web : www.eraift-rdc.org

3. Objectifs de la mission

De manière globale, cette étude vise à améliorer la compréhension des conditions sociales, anthropologiques et foncières pour la relance de la filière Hévée dans le Sankuru dans un cadre contrôlé et porteur d'avenir.

De manière spécifique, cette mission consiste à :

- Caractériser l'organisation sociale des communautés forestières ainsi que le mode de gestion de leur terroir villageois ;
- Analyser l'organisation relative à la propriété de la terre et la propriété des pieds d'hévée exploités ;
- Evaluer les mécanismes de redistribution des revenus en vigueur dans les territoires ruraux concernés, avec leurs implications sur les enjeux liés au genre ;
- Définir les types d'investissement dans la relance de la filière hévéa compte tenu des contraintes foncières et domaniales des cadres normatifs traditionnels et juridiques formels ;
- Appuyer les enquêtes socio-foncières nécessaires à la mise en place des concessions forestières des communautés locales de la zone d'intervention du projet ;
- Contribuer à la sensibilisation et renforcement des capacités du personnel enseignant des institutions locales de recherche ciblées par l'action.
- Contribuer à l'élaboration de publications, guides techniques, ou manuel sur les aspects socio-anthropologiques et financières.

¹ Les centres et instituts de catégorie 2 contribuent à l'exécution du programme de l'UNESCO par le renforcement des capacités, l'échange d'informations dans une discipline particulière, la recherche théorique et expérimentale, et la formation avancée dans des domaines de compétence spécifiques. Ils sont sous l'égide de l'UNESCO, mais ne font pas partie de l'Organisation sur le plan juridique ; ils sont régis par leurs propres règles officiellement approuvées par la Conférence générale. Ces centres et instituts forment un vaste réseau de centres associés dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables, de la politique scientifique, de la biotechnologie, des géosciences, des sciences fondamentales et de la télédétection.



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX
- ÉRAIFT -**

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

4. Méthodologie

Cet expert international effectuera au minimum une mission par an (3 missions au total). Il travaillera en collaboration étroite avec le post-doctorant qui focalisera ses recherches sur les aspects socio-économiques de la filière hévéa. L'étude doit être conçue et menée de manière interdisciplinaire et intégrée. Elle devra combiner les méthodes suivantes :

Revue documentaire : une revue critique de la littérature bien fondée et approfondie doit être effectuée en relation avec les objectifs spécifiques ci-dessous. Pour ce faire, les autorités locales et les services techniques devront être consultés sur le terrain. D'autre part, les articles scientifiques publiés sur internet ainsi que plusieurs autres rapports, mémoires de fin d'étude seront incluses dans la collecte des données. L'expert exploitera donc la documentation disponible dans les bibliothèques des différentes institutions d'enseignement supérieur en place et d'ailleurs.

Collectes des données sur le terrain : sur base de la revue de la littérature, des données supplémentaires seront collectées sur le terrain. Les méthodes d'enquêtes participatives, les focus-group, les visites de terrain seront utilisées. Lors de la mise en œuvre des enquêtes, le consultant veillera à ce que les points de vue de groupes de populations marginalisées et du genre puissent être saisis de manière améliorée. Le rôle de la jeunesse locale dans la gestion des ressources de la biodiversité devrait aussi être élucidé. Bref, le consultant analysera de manière approfondie les récits de vie des populations locales dans la gestion de leur environnement.

5. Principaux livrables attendus

- Un ouvrage de synthèse sur les enjeux locaux de la relance de la filière de l'hévéa dans le Sankuru (publication dans la collection Cahiers Africains ; publiée conjointement par le MRAC et L'Harmattan) en collaboration avec le post doctorant ;
- Les différents rapports de mission ;
- Un planning détaillé de la suite des actions à mener devra être élaboré
- Une synthèse des récits de vie des populations riveraines devra être élaboré
- Un modèle de gestion de terroirs villageois devra être tracé.
- Les besoins des communautés en termes de disposer des concessions des communautés locales devront être présentés ainsi que les délimitations de ces espaces,
- Les cartes mentales de la gestion des terroirs devront être esquissées !

6. Lieu de la mission

- Province de Sankuru

7. Durée de la mission

Cette étude est prévue pour une période totale de 75 hommes. Jours repartis sur trois ans dont 36 hommes. Jours pour la première année, 29 hommes. Jours à la deuxième année et 10 hommes. Jours à la troisième année.



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX
- ÉRAIFT -**

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

7. Profil recherche

Qualification : Diplôme (Bac +5) en sciences agronomiques, sociologie, anthropologie, environnement, ou autre domaine en rapport avec l'objectif de l'étude. Avoir un PhD dans l'un de ces domaines serait un atout.

Compétence

- Expérience scientifique démontrée en lien avec l'agriculture durable (agroforesterie) et la gouvernance environnementale ;
- Expérience démontrée dans une mission similaire
- Expérience démontrée sur le terrain, en zones forestières et particulièrement en République Démocratique du Congo
- Expérience démontrée dans la production scientifique sur les questions sociales et foncières autour de la gestion des ressources naturelles renouvelables dans le Bassin du Congo ;
- Expériences démontrées dans la rédaction des ouvrages scientifiques et rapports de mission ;
- Bonne maîtrise du français courant, et la connaissance de l'anglais serait un atout ;
- Connaissance du contexte de travail dans province de Sankuru (culture) et de la langue locale serait un atout ;
- Cahier d'adresses des élites locales à Kinshasa et localement.

8. Eléments du dossier

Le dossier de candidature est composé des offres technique et financier. L'offre technique devra comprendre les éléments suivants :

- La compréhension et la description claires des objectifs de la mission et de la stratégie opérationnelle pour les atteindre
- La description détaillée de la méthodologie et des outils qui seront utilisés pour la récolte des données sur le terrain ;
- Un chronogramme détaillé de la mission répartie sur trois ans ;
- Les compétences et qualification de l'expert ainsi que son expérience professionnelle pour une telle mission

L'offre financière doit contenir à titre indicatif les éléments ci-après : forfait honoraire, transport, communication et logement, matériels de terrain, etc.

9. Transmission du dossier et date butoir

Le dossier compressé de candidatures sera transmis par un courriel, de préférence sous la forme d'un lien, aux adresses suivantes :

- Destinataire : M. Baudouin Michel, Directeur de l'ERAIFT et Président du Conseil Académique et à la Recherche (CAR).

Adresses : info@eraift-rdc.org avec copie à : h.mishidi@eraift-rdc.org; c.mumbere@eraift-rdc.org;

- Objet : **Candidature consultant international pour réaliser les études socio-anthropologiques projet DeSIRA ERAIFT ENABEL**



**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX
- ÉRAIFT -**

Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO

- Taille maximale du fichier à envoyer : **10 Mo**
- Echéance pour le dépôt du dossier prolongé jusqu'au **20 Juillet 2023 à 16 heures (Kinshasa Time)**

Seuls les dossiers complets et transmis dans le délai seront examinés. Un seul candidat sera sélectionné sera notifié. A compétences égales, la candidature féminine sera encouragée.

Fait à Kinshasa, 04 Juillet 2023

Le Directeur de l'ERAIFT

Baudouin MICHEL